

## COMMUNE D'HÉRIMÉNIL

### MOT DU MAIRE N° 4 - 2013

Chers Concitoyens,

♦ Voici le compte-rendu du dernier conseil municipal.

♦ Un des points importants est celui de la convention faite avec l'**Association Pêche Hériménil**. Nous avons bénéficié de la rétrocession gratuite d'une carrière d'exploitation de la société Thiriet contiguë à notre étang. C'est dorénavant un espace agrandi qui est à la disposition des habitants du village. Nous vous avons proposé plusieurs réunions et il se dégage la volonté de partager cet espace pour le farniente et la pêche.

Ce n'est pas dans les attributions premières d'une mairie de s'occuper de la pêche, c'est bien que des passionnés, et il y en a, puissent s'occuper de cette activité de loisirs. C'était l'objet de la convention de déterminer les contours de cette coopération autour de la pêche. Nous avons souhaité des coûts de cotisations très modiques, gratuits pour les enfants de moins de 14 ans.

Bien entendu, des manifestations pourront toujours être organisées là-bas (par exemple : pêche à la truite, sorties pédagogiques scolaires...).

Pour les cotisations et cartes de pêche, vous pouvez vous adresser au président de l'association : Monsieur Christian BERNARD, 2 chemin du Jard.

Le lieu peut être fréquenté par tout heriménillois pour profiter du site, pique-niquer, se faire bronzer... Les feux sauvages, le canotage, la baignade y seront interdits, les barbecues autorisés.

Un arrêté sera pris et affiché, il instituera les règles d'utilisation de ce site.

Je souhaite que cet espace soit un espace partagé, un espace où l'on se sente bien.

♦ **Les travaux de la traverse touchent à leur fin.** Nous sommes au stade des dernières touches et retouches.

Ces travaux, nous vous le rappelons, sont l'aboutissement de toute une démarche participative. Puisqu'au début du mandat, nous vous avons contacté pour connaître vos préoccupations, et vous avez largement placé en premier cette demande d'améliorer la traversée du village, de l'entrée Fraimbois à l'entrée Lunéville, sous l'angle de la sécurité. Ceci a été fait avec les hommes de l'art sous l'angle aussi du développement durable (sols perméables...) et sous l'angle de l'esthétisme.

J'entends encore certains me dire que ça va leur coûter cher ! Non, je répète que ces travaux ont été financés par vos impôts, sans en augmenter le taux, par les subventions, par un emprunt qui a été possible car d'autres remboursements de prêts se terminent et sont sans effet sur un surcoût de ceux-ci.

Par contre, de tels travaux donnent une plus-value à notre patrimoine commun, et aux patrimoines particuliers aussi.

C'est vrai que cela entraîne dans la circulation une nécessité de rouler doucement, de s'arrêter, c'était ce que vous recherchiez.

Nous avons eu des questionnements de votre part concernant votre possibilité en tant que riverain de cette traverse : Ai-je le droit, puis-je entretenir les massifs de fleurs, arbustes à côté de chez moi ? Bien sûr ! Cela nous arrange aussi, vous le comprenez aisément, et comme cela, vous avez l'effet escompté d'un bel espace auquel vous apportez votre savoir-faire et le bien-vivre dans votre village. Certains d'entre vous l'ont déjà fait, et c'est bien ainsi que lors des réunions préparatoires, certains d'entre vous l'ont exprimé. Merci pour votre investissement dans cette appropriation partagée.

Par contre, pour toute autre occupation, nous vous demandons d'en faire état à la mairie.

C'était déjà exprimé lors du dernier compte-rendu. Nous ne tolérons plus que les voitures soient sur les trottoirs, et des mesures seront prises pour une application stricte.

♦ **L'impasse Bellevue**, qui accède au hangar communal, est terminée. Un site remarquable ! Ces terrains sont disponibles à la vente dès à présent, la viabilité étant réalisée.

♦ Nous vous joignons le bulletin d'inscription pour la prochaine **brocante** qui se déroulera pour la deuxième année consécutive sur l'avenue du Stade. **Inscrivez-vous dès à présent !**

♦ Nous travaillons sur l'aménagement des **rythmes scolaires**, suivant la loi votée. Nous avons décidé de ne pas engager cette réforme pour la prochaine rentrée scolaire. C'est trop rapide, nous devons bien penser cette démarche, la partager avec les enseignants, les élus, les parents... avec vous tous.

Nous vous informerons des évolutions et réunions prochaines à prévoir.

♦ Rappel des horaires pour tout ce qui est des **nuisances sonores** (appareils bruyants, tondeuses, débroussailleuses, bétonnières...). C'est un arrêté préfectoral qui fixe les possibilités. Notez-le ! C'est une obligation, c'est aussi un respect de ses voisins :

« Les travaux de jardinage, de bricolage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuse, raboteuses, perceuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h »

De même, s'il est autorisé d'écouter de la musique, il est obligatoire de ne pas importuner le voisinage.

♦ **15 stères de bois** sont disponibles à la vente, si vous êtes preneurs, signalez-nous le en mairie !

♦ L'association du tennis a tenu son assemblée générale, il est proposé d'adjoindre l'activité badminton sur le petit court, à côté du tennis. Adressez-vous au président pour pratiquer ce sport : Monsieur Lilian HENSCH, 4 allée des Jonquilles. C'est une belle initiative !

Bon été à tous ! Bien des joies et un optimisme à construire ensemble dans ces duretés de société ! Je vous adresse mes sentiments dévoués et cordiaux.

*Hériménil, le 21 juin 2013.*

**Le Maire,**  
**Jean-Marc VILLEMIN**

